

... parce qu'on ne nous dit pas tout dans les publications officielles de la mairie



Val Tolosa
Stop ou encore ?



Extension du marché
Merci qui ?



Parc de Terris
On fait le point



Le tour du quartier
Birazel

Le 29 décembre 2020, la cour d'appel de Bordeaux a confirmé les annulations par le tribunal administratif de Toulouse des deux arrêtés préfectoraux qui accordaient une dérogation pour la destruction d'espèces protégées. C'est une double annulation pour le centre commercial Val Tolosa ET pour le projet de sa nouvelle route d'accès, la RD 924. Ni l'un, ni l'autre « ne sont d'intérêt public majeur » a conclu le tribunal, en précisant aussi que Val Tolosa « ne démontrait pas son impact favorable en termes de création d'emplois ».

Sur les neuf procédures initiées, une a été abandonnée et sept autres ont été perdues par le promoteur, le Département, l'État et la mairie de Plaisance-du-Touch. Une autre est encore en cours. Elle porte sur le 3e permis de construire de Val Tolosa : les précédents ont été jugés illégaux. Jugement imminent ! Encore un désaveu ?

Plus de 18 000 € de pénalités ! Et combien de dizaines de milliers d'euros, peut-être même de centaines, ont été gaspillées en frais de justice pour ce projet de bétonisation illégal et inutile ? Qu'aurait-on pu faire avec tout cet argent ?

Mais on continue ! L'ex-président de "Oui à Val Tolosa" et maire de Plaisance-du-Touch tient toujours à sa RD 924. Il a provisionné 15 M€ à cet effet sur les comptes de la commune. Quel entêtement ! Même son prédécesseur déclarait « Le maire n'est quand même pas à ce point taré d'engager la collectivité dans 12 M€ d'euros avant que le promoteur commence son centre commercial » (voir la [vidéo de 2'](#) sur le site de Plaisance Citoyenne).

Nous demandons aujourd'hui que la route RD 24, fermée depuis huit ans, qui permettait de relier directement le plateau de la Ménude à la route de Pibrac, sans avoir à traverser toute la zone industrielle par un détour de 2 km, soit rouverte et remise en état. Cela coûtera bien moins cher et sera bien plus respectueux de l'environnement.

1PACT est tiré à 10 000 exemplaires pour un coût de 700 € environ. Il nécessite des dizaines d'heures de travail et de distribution bénévoles. **Il se veut proche des Plaisançois pour réinformer, proposer et tenter d'éclaircir des questions** non traitées par la mairie. Sollicitez-nous, nous ferons de notre mieux pour vous répondre.

N'hésitez pas à nous rejoindre en adhérant à ACT ou en faisant un don sur le site

<http://atelier-citoyen.org/adhesion-a-lassociation-act/>



Et maintenant, quel avenir pour le site de la Ménude ?

Une zone commerciale anarchique du style Perget, seule option compatible avec le savoir-faire d'Unibail, le promoteur ? Un habitat dispersé et déconnecté de tous services et commerces, porté par un autre opérateur, ou une extension de la zone d'activité industrielle ?

La balle n'est malheureusement pas dans notre camp. Nous avons d'autres idées, beaucoup plus écologiques...

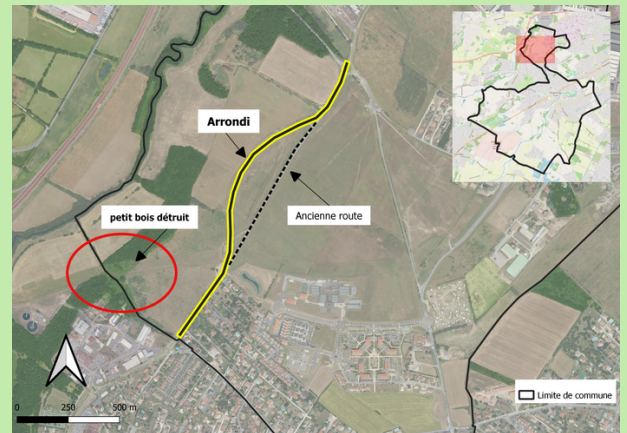
Posons-nous une dernière question : que serait le centre de notre ville aujourd'hui, déjà un quasi désert commercial, si, après les effets dévastateurs liés au COVID, Val Tolosa avait été construit ? Si, comme le mentionne un article paru dans "Les Echos" (déc 2019), **pour un emploi créé en grande surface, trois emplois sont détruits** dans le commerce traditionnel ?

23 novembre 2016 : Le petit bois situé à la limite nord-ouest de Plaisance-du-Touch a été massacré afin d'anticiper la construction de la nouvelle route (RD 924) visant à amener les consommateurs du Gers au centre commercial Val Tolosa.

Depuis, le deuxième permis de construire de Val Tolosa a été jugé illégal et **l'autorisation de destruction des espèces protégées annulée** en Conseil d'Etat.

Le petit bois, lui, est toujours détruit.

Venez voir la vidéo de 2' sur le site plaisance-citoyenne.org : **"La Transition Écologique vue par le maire"**.



Le saviez-vous ?

La RD 82 a été « arrondie » afin de "faire de la place" au futur centre commercial.

Ces travaux **ont coûté 1 M€ à la commune. 1 M€, c'est :**

- 2 à 5 km de pistes cyclables créés
- 100 km de bandes cyclables
- 4 ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) pendant 10 ans
- 25 % d'un des deux petits groupes scolaires à taille humaine que Plaisance Citoyenne propose dans son programme.



L'interview

Une route sur le Parc de Terris ?

Le parc de Terris est situé aux abords de la piste de roller, qui descend jusqu'à la rue de Terris. **Les Plaisançois ont appris, par la Dépêche du Midi, le projet d'extension du zoo sur ce terrain et la création d'une route traversant le parc.** Un collectif s'est créé : "**Sauvons le parc de Terris**". Voici l'interview que nous ont donné deux de ses représentants.

ACT : Qu'est-ce qui a suscité la création de ce collectif « Sauvons le Parc de Terris » ?

La colère, car on a eu l'impression que cette décision avait été prise en catimini juste avant les élections. Les habitants concernés n'ont été ni informés, ni consultés. Pendant le confinement de mars/avril, l'association Plaisance pour le climat a publié sur Facebook la découverte de cette décision prise par la mairie qui était de vendre les terrains au zoo et de créer une route. Par la suite, deux articles ont été publiés par la Dépêche : l'un sur l'extension du zoo et l'autre sur la création de la route. Suite à ces informations, les riverains se sont réunis et ont décidé de créer ce collectif qui a pour but de préserver cette zone verte.

ACT : Quelle est la taille de ce collectif ?

- La pétition a été signée par **700 personnes** et une centaine étaient présentes le 28 août, au Parc de Terris, pour protester contre cette décision.
- Une centaine aussi ont participé, le 18 septembre, à la réunion publique organisée par la mairie.
- La page Facebook "Sauvons le parc de Terris" compte **171 abonnés**

ACT : Le maire a organisé une réunion à Monestié le 18 septembre. Qu'en avez-vous retiré ? Vos réflexions sur l'intervention du maire, du directeur du zoo, de la population ?

Nous pensons que ça a été une occasion manquée de dialogue avec la population. Le maire a argumenté dans le sens du bien fondé de ce projet. Il ne souhaite pas modifier sa décision. Nous avons le sentiment qu'aucun dialogue ni aucune ouverture ne sont possibles. Il n'y a pas de prise en compte de l'avis du citoyen dans ce projet : ce n'est pas prévu.

Le maire a même déclaré le 28 août : « Je ne serai plus maire quand le projet verra le jour ». Il n'y a pas de vision à long terme. Des habitants mitoyens au parc directement impactés ne sont pas au courant. Nous ne sommes pas contre l'extension du zoo. Nous avons demandé au directeur un entretien afin de discuter avec lui de ses projets. Aujourd'hui, nous attendons de pouvoir programmer une réunion..

ACT : A la fin de la réunion du 18 septembre, une proposition de participer à des discussions sur l'avenir du parc a été faite par le maire. Les adresses emails de volontaires ont été recueillies. Avez-vous été contactés depuis ?

Nous n'avons aucun contact, ni aucun retour de la mairie. Nous ne savons pas où en est le dossier.

ACT : Que proposeriez-vous pour trouver une solution qui satisferait toutes les parties ?

Nous avons de nombreuses idées pour faire connaître et vivre cet espace. Nous souhaitons avant tout **engager un dialogue avec les partenaires concernés afin de trouver une solution optimale**. Nous restons engagés sur l'idée de garder cette zone verte à Plaisance. Ce parc doit rester un bien communal accessible gratuitement à tous.

Le principal élément de clivage est la route. A l'occasion d'une concertation sur la création d'un Réseau Express Vélo en Haute-Garonne, le Conseil département a déclaré : « rajouter des routes ne résout en rien les problèmes de circulation ».

Nous souhaitons l'abandon de ce projet.

Micro-trottoir au Parc de Terris

Afin de mesurer l'attachement des Plaisançois au Parc de Terris, l'association ACT a organisé des interviews avec des personnes rencontrées un dimanche après-midi au parc.

La grande majorité des **promeneurs habite Plaisance**, certains près du quartier et d'autres un peu plus loin (rue de la Hille). D'autres viennent de Fonsorbes, la Salvetat et Aussonne (pour rendre visite à la famille).

Beaucoup de gens viennent en couple ou en famille (avec des vélos et/ou des rollers), pour y faire du sport, promener leurs chiens, jouer et grimper aux arbres pour les enfants. **Trois générations se côtoient** entre enfants, parents et des grands parents, parfois très âgés (94 ans).

Ce que les gens apprécient le plus : le silence, la nature (chevreuils, lapins, verdure), le calme et la tranquillité, peu de monde, un cadre agréable, la proximité du Roller-parc où les jeunes se retrouvent, lieu de passage en vélo pour la Salvetat, la possibilité de courir, de promener son chien et de tisser des liens (avec d'autres propriétaires de chiens entre autre).

Ce qu'ils n'apprécient pas : pas assez de poubelles, un peu sale en haut (cimenterie : béton, caillasses).

Ce qu'ils souhaiteraient : des espaces de jeux pour les jeunes enfants et pour jouer au ballon tout en conservant le naturel du site et sans beaucoup de transformations, des tables, un parcours santé...

« Pas OK sur le projet de route et pas favorables à l'extension du ZOO. »

« S'il faut agrandir le zoo, qu'ils prennent les terrains du bas mais pas le parc, qu'ils fassent leur extension sur les terrains agricoles. »

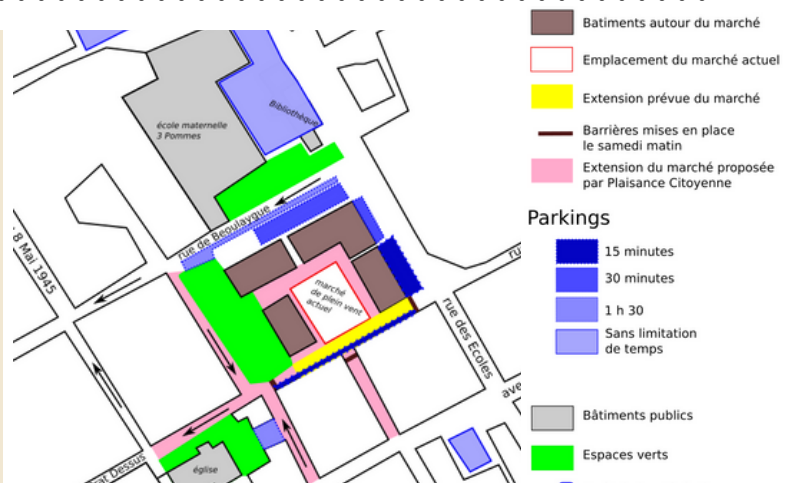
« On attend toujours des nouvelles de la mairie. »

Beaucoup des personnes interrogées semblent informées des projets qui pèsent sur le site mais manquent de données précises. D'autres les découvrent ou n'ont entendu parler que des terrains « vendus » au zoo. Tous les promeneurs déclarent ne pas être d'accord et insistent sur le fait que le quartier est calme et qu'il doit le rester. Tous sont contre le projet de route et se posent des questions sur son utilité : « une route pour quelle raison ? Pour qui ? Pour aller où ? »

Agrandissement du marché de plein vent

L'équipe municipale en place a enfin décidé d'agrandir le marché de plein vent place Bombail en suivant ce que la liste Plaisance Citoyenne proposait dans son programme mais en se limitant pour l'instant à la **rue du Prat Dessus qui sera fermée à la circulation le samedi matin. Plaisance Citoyenne avait plus d'ambition (voir le plan ci-joint) ...**

Initialement prévu en décembre 2020, l'agrandissement du marché ne se fera probablement **pas avant février 2021**.



Voir Carte complète sur le site d'ACT

Le tour du quartier

Pour chaque numéro d'1PACT, nous rencontrerons les habitants d'un quartier pour leur demander ce qu'ils aimeraient améliorer. Aujourd'hui, le hameau de Birazel.



Route de Lamasquère, malgré la limitation à 70 km/h, les véhicules, de plus en plus nombreux, roulent à grande vitesse. Que faire, sur cette route dangereuse, pour limiter les accidents fréquents ?



Qu'il pleuve, qu'il vente... les enfants du quartier, de la maternelle à la 3e, attendent le bus scolaire sur ce terre-plein. Un projet d'abribus ?



Les poteaux du téléphone croulent sous le poids des câbles et certains habitants n'ont toujours pas la fibre.



A quand des trottoirs pour se déplacer sans risque ?



Mais où sont passés les récupérateurs de verres et de textiles, supprimés pendant la campagne électorale, sans concertation avec les habitants ?

.....

Un second collège à Plaisance ? Il était moins une !

Plaisance a failli rater l'occasion de postuler pour l'implantation d'un second collège sur son territoire. **Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, qui souhaite bâtir un nouvel établissement de 24 classes**, sur le secteur, a demandé par courrier, le 22 juillet, au maire de Plaisance, si la commune se portait candidate pour l'accueillir. Le principe est simple : **la Ville offre le terrain et le Département construit le collège, un plateau sportif et les logements de fonction.**

Cette proposition a été faite à cinq communes : La Salvetat, Fonsorbes, Fontenilles, St-Lys et Plaisance. **Le Département souhaitait juste une réponse de principe avant le 30 septembre. Or toutes les communes ont répondu à temps... sauf Plaisance.** Le Département a dû prolonger ses délais de plusieurs semaines pour obtenir la décision de notre mairie, qui fut positive. Cependant, la commune de St-Lys ayant accepté l'offre en temps et en heure, elle sera peut-être prioritaire.

Contacts :

Sur FB

www.facebook.com/plaisancecitoyenne

Sur nos sites : plaisance-citoyenne.fr et atelier-citoyen.org

Adhésion (10 € / 15 €) à l'association Atelier Citoyen du Touch (ACT), sur le site atelier-citoyen.org